

**La Région des Pays de la Loire et Angers Loire Métropole
définissent une stratégie commune
en faveur de l'économie, l'emploi et la formation**
Signature d'un accord – cadre
Angers – 9 juillet 2015

DOSSIER DE PRESSE

Sommaire

- Communiqué de presse (p2)
- Les filières en bref (p3 et 4)
- La boîte à outils économique régionale (p5)
- Carte de l'accompagnement régional des initiatives
« Economie-emploi-compétences » des territoires (p6)
- Annexe : la convention

Contacts presse :

Région des Pays de la Loire – Laurence Guimard : 02 28 20 60 61 / 06 83 50 10 83 - Laurence.guimard@paysdelaloire.fr
Angers Loire Métropole – Joanne Erdual Tél : 02 41 05 40 96 / 06 33 47 49 52 - joanne.erdual@angersloiremetropole.fr

Communiqué de presse

Angers, le jeudi 9 juillet 2015

La Région des Pays de la Loire et Angers Loire Métropole définissent une stratégie commune en faveur de l'économie, l'emploi et la formation

2ème bassin d'emploi des Pays de la Loire, la métropole angevine compte plus de 13 700 entreprises et établissements, représentant plus de 140 000 emplois dont 85 000 salariés privés. Le développement de l'agglomération d'Angers repose sur des filières historiques et des filières en émergence. Le tissu économique s'est adapté aux nouveaux besoins de consommation et de production, aux aléas technologiques et à la versatilité des marchés.



Plus que jamais, l'enjeu majeur, partagé par la métropole angevine et la Région des Pays de la Loire, chef de file du développement économique sur son territoire, est le développement d'activité et d'emplois durables.

Additionner les compétences, articuler au mieux et coordonner les actions et les outils économiques existants, conforter le soutien de la Région aux filières structurantes angevines, et renforcer la gouvernance et l'équipe locale de développement économique, c'est tout l'enjeu de la convention régionale « Agir avec Angers Loire Métropole » signée aujourd'hui par Christophe Clergeau, 1^{er} vice-président de la Région des Pays de la Loire et Christophe Béchu, Président d'Angers Loire Métropole. Ils expriment ensemble une ambition commune en faveur de l'emploi et de la croissance économique du territoire angevin, au service des acteurs du territoire et des porteurs de projets, d'activité et d'emplois, dans l'objectif de renforcer les atouts du territoire angevin.

Cet accord, sur une durée de 3 ans, permettra aux PME et porteurs de projets de trouver conseil et outils de financement à tous leurs stades de développement : création, transmission, export, innovation, croissance, R&D, formation des salariés... que ce soit dans le domaine des objets connectés, de l'électronique et informatique, du végétal, de la santé, du tourisme, tout ce qui fait l'attractivité et le dynamisme angevin etc

Pour le territoire et la Région, c'est l'engagement :

- de mobiliser les dispositifs régionaux de développement économique au plus près du territoire, via le portail www.pmepaysdelaloire.fr et la participation au Réseau régional des développeurs économiques et de donner à Aldev (agence de développement de l'agglomération angevine), la possibilité d'instruire les dispositifs régionaux auprès des entreprises du territoire (comme c'est déjà le cas pour les « 500 projets pour les territoires »)
- de renforcer la gouvernance locale partagée, en associant la Région et les partenaires locaux de l'économie, de l'emploi et de la formation concernés : Aldev, chambres consulaires, Conseil départemental, Comité d'expansion économique Etat, Pôle Emploi, OPCA, les acteurs de l'innovation, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, ceux du tourisme et de la culture, l'Agence régionale, etc.
- d'animer le tissu économique autour des priorités stratégiques de la Région et du territoire (transition énergétique, numérisation de l'économie, responsabilité sociale des entreprises, création d'entreprises, innovation, financement, exportation, compétitivité et performance interne, compétences...)



« Certains territoires, comme celui d'Angers Loire Métropole, sont volontaires pour nouer une relation partenariale plus intense avec la Région et atteindre plus vite leur objectif de création d'emplois. Il s'agit de mieux répondre aux besoins locaux. Je suis convaincu qu'il faut investir dans la relation directe entre la Région et les métropoles ou Communauté de communes. Cela permet de faire du « sur-mesure » avec chaque territoire. Il faut tenter des choses nouvelles pour l'emploi. Faire ensemble et travailler en proximité, c'est la clé. » explique Christophe Clergeau, 1^{er} vice-président de la Région des Pays de la Loire.

Quelques exemples de projets en communs :

PFIL Anjou Initiative : Soutien à la création-reprise d'entreprises - Ré-abondement du fonds de prêts d'honneur d'Initiative Anjou pour l'année 2014 au titre de la convention-cadre 2012-2014 et Dispositif de prêts d'honneur dédiés à la phase de première croissance des TPE - Abondement du fonds de prêts « croissance » de la plateforme d'initiative locale Initiative Anjou pour l'année 2014

Angers Technopôle, SélanC avec Angers Technopôle, les démarches Recherche-Formation-Innovation électronique, végétal, tourisme et Lumomat, Angers Ecologie Industrielle, Anjou Digital Développement- ouest numérique (ADD-ON),

Les filières en bref

L'électronique et l'informatique

Angers et son écosystème numérique appartiennent aujourd'hui au club très prisé des agglomérations françaises les plus en pointe en matière d'électronique. Non seulement Angers et son agglomération sont labellisées French Tech mais notre territoire est particulièrement reconnu pour ses avancées en matière d'industrie technologique. En effet, Angers est désormais clairement désignée comme « LA » référence nationale de l'Internet des objets (IoT). L'arrivée de la Cité de l'objet connecté est bien sûr un élément déclencheur de cette labellisation.



Les entreprises TIC et électroniques représentent 265 entreprises et établissements, soit 5 600 emplois avec la chaîne complète : électronique, services TIC, interactivité et multimédia. Le territoire se distingue également dans le domaine des technologies de communication (développement de logiciels, ingénierie télématique, informatique industrielle).

La présence de grands acteurs et de PME innovantes (Eolane, Creative Eurecom, Valeo, Bodet, Eldre, Evolis, Bull, Acer, Thales, Castel, Axode, @fone, OpenPortal, Help Line, Stream, Fiducial...) ainsi que du centre régional d'innovation et de transfert de technologies (ASTINOV) et de la plateforme régionale d'innovation ATRIUM (objets et solutions communicants) contribue à ce dynamisme.

La filière végétale

Le secteur du végétal atteint l'excellence en Anjou. En effet, le pôle végétal angevin repose à la fois sur une production performante, un couple « enseignement » et « recherche » de haut niveau et sur un réseau d'acteurs très dynamiques.

Avec 4 000 entreprises, soit 25 000 emplois comptabilisés sur le territoire, aujourd'hui, la région angevine représente une concentration unique en France, voire même en Europe, en termes de diversité de productions, de recherche et d'enseignements supérieurs. Cette combinaison a d'ailleurs valu au pôle angevin du végétal spécialisé, Végépolys, d'être reconnu en 2005, puis confirmé en 2008, comme l'un des onze labels français de pôle de compétitivité à vocation mondiale, comme l'aérospatiale à Toulouse.



La santé, les biotechnologies et l'industrie pharmaceutique

L'agglomération d'Angers bénéficie d'un pôle de soins remarquable pour sa taille. En effet, Angers est le deuxième pôle de santé de la région après Nantes et l'une des rares métropoles à disposer d'un centre hospitalo-universitaire sans être pour autant capitale régionale. A elle seule, l'activité des établissements de santé angevins emploie plus de 8 400 personnes.

Le centre hospitalo-universitaire possède une expertise reconnue au niveau régional et national notamment pour ses compétences en matière de cancérologie et de nanomédecine, la recherche & développement sur des activités de pointe comme les biotechnologies animales et végétales, les neurosciences, les biomatériaux. Cinq établissements de santé spécialisés viennent compléter ce tableau.

Grâce à la réunion de toutes ses compétences, Angers fait aujourd'hui partie du pôle de compétitivité Atlanpole Biotherapies qui se distingue comme étant l'un des plus attractifs et dynamiques pour le développement des biothérapies.

Le tourisme

Dans la démarche RFI (Recherche, Formation, Innovation en Pays de la Loire), une dizaine de filières économiques des Pays de la Loire, dont le tourisme avec ses 43 000 emplois, ont mené une réflexion collective à partir de leurs atouts académiques, leur permettant de définir une ambition partagée puis de construire une feuille de route et un plan d'actions à horizon 2020. En avril dernier, Angers Loire Métropole était aux côtés des acteurs du tourisme régional pour le lancement du RFI Tourisme, un nouveau pôle d'excellence. Fort de ces atouts et de la réalité touristique régionale, les partenaires se sont donné pour ambition de faire en



sorte que les Pays de la Loire deviennent en 2020 un pôle leader en France et reconnu au plan international en termes de Recherche académique et appliquée, de Formation aux métiers du tourisme et d'Innovation dans les entreprises et destinations touristiques. L'agglomération angevine possède un fort potentiel de formation et de recherche en tourisme susceptible de faire rayonner le territoire à l'international, c'est pourquoi elle héberge d'ores-et-déjà ce pôle au sein de l'ESTHUA.

L'économie culturelle et créative

Architecture, patrimoine, spectacle vivant, métiers d'art, édition, audiovisuel, médias, design... Toutes ces activités sont des composantes de l'économie culturelle et créative. Une filière souvent mal identifiée, qui représente pourtant 4 000 emplois sur le territoire d'Angers Loire Métropole. Outre ces emplois directs, l'économie culturelle et créative constitue un facteur essentiel de l'attractivité des villes et des territoires, avec des retombées importantes pour les secteurs touristiques et hôteliers. L'impact est également fort en termes d'image et de notoriété. En témoigne une étude menée par la CCI sur l'édition 2012 de Premiers Plans, qui estime à 3 M€ les retombées économiques et médiatiques du festival. Sur cette base, la même étude indique que chaque euro dépensé par la Ville pour le festival a entraîné 8 € de retombées.

Consciente de l'importance de cette filière, la Ville d'Angers a engagé un dispositif de soutien et d'accompagnement qui s'appuie sur les talents angevins, pour favoriser la structuration et le développement de leur activité.

Les autres secteurs d'attractivité du territoire

Une place financière reconnue dans le Grand Ouest

Angers est également un pôle de référence dans le secteur des assurances, prévoyance et retraite fort de la présence de 60 établissements, soit 5 000 emplois.

La relation client et les Centres Support

31 plateformes de contacts clients, avec 1 850 emplois de conseillers clients sur des centres internalisés dans les secteurs des services aux entreprises, informatique et télécommunications, finance, banque-assurance, prévoyance, énergies, transports et messagerie express viennent conforter cette filière économique angevine.

Le développement durable et les eco-activités

Siège national de l'Ademe et de l'Office Communautaire des Variétés Végétales, la filière angevine compte 250 entreprises sur le secteur des éco-activités, des éco-services et des éco-produits. Des potentiels marchés ont été identifiés dans les filières clés de l'agroalimentaire, du végétal, du recyclage des déchets, de la plasturgie, des matériaux-mécanique et de l'éco-construction.

L'agroalimentaire

Avec 2 000 emplois sur Angers Loire Métropole, le Grand Ouest (Bretagne, Pays de Loire et Poitou-Charentes) est le premier pôle agroalimentaire de France : 30 % du CA national, des exportations et de l'effectif national. Une grande diversité des industries agroalimentaires y est présente : plats cuisinés, boulangerie, biscuiterie, boisson, produits élaborés, mais aussi filières viande, volailles, charcuteries et la filière fruits et légumes, matériel génétique, commerce et recherche.

L'automobile et la mécanique

Angers, c'est enfin un pôle majeur d'équipementiers automobile s'appuyant sur un réseau de sous-traitance de premier rang dans les domaines de la mécanique, plasturgie et de l'électronique. Les industries du travail des métaux et de la mécanique de l'Agglomération d'Angers font également référence au-delà des applications automobiles, avec des entreprises majeures sur le marché de la production d'équipements industriels. On compte 3 000 emplois sur Angers Loire Métropole.

La boîte à outils économique régionale

Le Fonds Pays de la Loire Territoires d'Innovation privilégie une approche large et ouverte de l'innovation, couvrant des aspects non technologiques tels que les modèles économiques et commerciaux, le design des produits et leurs usages, l'organisation de l'entreprise, les conditions de travail, le travail en réseau, l'innovation sociale.

Le Fonds Pays de la Loire Territoires d'Innovation peut apporter un soutien financier aux porteurs d'innovation à chaque étape du processus visant à industrialiser et commercialiser de nouveaux produits, procédés ou services : de la bonne idée d'un porteur de projet, des premiers résultats issus des travaux d'un laboratoire de recherche, jusqu'à la mise en œuvre de l'innovation technologique ou non dans l'entreprise, et sa valorisation sur le marché.

En fonction du degré de risque du retour sur investissement, du besoin de financement de l'entreprise, de l'effet déclencheur de l'aide publique, de la taille de la PME, le Fonds Pays de la Loire Territoires d'Innovation intervient sous forme de subvention, d'avance remboursable ou de prêt à taux zéro.

Ainsi, en phase amont du processus d'innovation, le Fonds Pays de la Loire Territoires d'Innovation peut mobiliser :

- **Le Chèque Territoires d'Innovation**, une aide incitative simple apportée aux particuliers domiciliés en Pays de la Loire qui souhaitent initier une démarche technologique ou non technologique.
- **Le Premier Pas Territoires d'Innovation**, qui permet la prise en charge d'une partie du coût d'une prestation de conseil technico-économique, en vue d'accompagner une entreprise primo-innovante des Pays de la Loire dans sa démarche de développement ou d'innovation technologique ou non, de financer une recherche d'antériorité et de déposer un premier brevet.
- **Un financement de la maturation** des projets issus des laboratoires de recherche, c'est-à-dire le transfert des résultats de recherche susceptibles d'aboutir à une valorisation industrielle et commerciale, notamment via la création de nouvelles entreprises de technologies.

Le cœur de l'intervention du Fonds Pays de la Loire Territoires d'Innovation reste le financement de projets d'innovation portés par des entreprises ligériennes :

- en phase de faisabilité ou en phase amont du projet : financement jusqu'à 50% de l'assiette des dépenses retenues, sous forme de subvention plafonnée à 50 000 €. Cette phase de faisabilité peut également couvrir le montage de projets collaboratifs nationaux ou transnationaux.
- en phase de développement du projet : financement jusqu'à 50% de l'assiette des dépenses retenue sous forme d'avance à taux nul, remboursable en cas de succès, ou sous forme de prêt à taux zéro pour l'innovation.

L'appel à projets du PIAVE «Projets industriels d'avenir (PIAVE)» s'adresse aux projets qui s'inscrivent dans la démarche des plans de la Nouvelle France industrielle. Il concerne les projets de deux types :

- Travaux de R&D et d'industrialisation. Ils doivent être nécessaires au développement d'un ou plusieurs produits, procédés ou services, non disponibles sur le marché et à fort contenu innovant. Ces projets doivent présenter un plan d'affaires crédible et viser des retombées économiques et technologiques directes sur le territoire sous forme de nouveaux produits ou services, technologies et emplois dans le cadre des ambitions précitées et par exemple les projets dont la thématique correspond à un ou plusieurs dans la démarche des plans de la Nouvelle France industrielle
- Travaux visant à renforcer la compétitivité de filières stratégiques françaises. Ces projets doivent bénéficier à plusieurs petites et moyennes entreprises (PME) ou entreprises de taille intermédiaire indépendantes (ETI) et démontrer un apport concret et déterminant à la filière et à sa structuration. Ils doivent en outre impliquer une activité industrielle et démontrer une autonomie à terme vis-à-vis du soutien public.

Fonds régional d'aide au conseil - secteur industrie. Le FRAC Industrie a pour objectif de soutenir l'effort de réflexion des entreprises industrielles à des moments particuliers de leur fonctionnement ou de leur développement sur six thèmes prioritaires du schéma régional de l'économie et de l'emploi durables et amener davantage de PME industrielles à prendre le virage de l'industrie du futur : l'analyse stratégique, l'intelligence économique, le développement durable, le développement numérique et/ou robotique des process industriels, le design par subsidiarité avec les interventions possibles de BPIFrance dans le cadre du FTI, le développement à l'international : identification et sélection de marchés cibles pour le lancement d'un nouveau produit ou d'un produit existant sur un nouveau marché.

Le programme de formation-action « Dispositif intégré méthodologique pour l'innovation et la compétitivité des entreprises (DINAMIC) » vise à accompagner les PME régionales sur trois leviers fondamentaux de leur développement :

- la performance interne,
- la diversification commerciale
- et l'innovation.

Son objectif est de donner à l'entreprise, en 9 mois, les moyens de renforcer sa compétitivité grâce à une équipe d'experts et des objectifs concrets et mesurables. Intégré à un groupe de PME, le dirigeant bénéficie d'un véritable partage d'expériences.

Prêt d'honneur Pays de la Loire Territoires d'Innovation (PHTI) - Le dispositif Prêt d'honneur Pays de la Loire Territoires d'Innovation répond à un besoin financier particulier en fonds propres ou quasi fonds propres des jeunes entreprises (TPE) innovantes dont le produit/service se situe dans la phase amont de la mise sur le marché. En effet, une entreprise innovante (au plan technologique ou de l'usage) en cours de création ou tout juste créée a parfois besoin de finaliser son produit ou service innovant avant d'entrer en phase de commercialisation.

Le Prêt d'honneur Pays de la Loire Territoires d'Innovation a vocation à consolider les fonds propres de l'entreprise sur la phase d'amorçage pré-commercial. Il s'adresse aux projets risqués à potentiel à envergure financière contenue (les entreprises ayant des besoins en financement importants s'adresseront plutôt à des fonds de capital amorçage).

Prêt régional de redéploiement industriel - P2RI - Le prêt régional de redéploiement industriel (P2RI) s'adresse à des entreprises de production de biens ou de services industriels, de service à l'industrie et du secteur du BTP :

- performantes et bien gérées,
- disposant de compétences métiers fortes, pouvant présenter un caractère stratégique,
- et en capacité de s'engager sur un projet de développement à moyen terme.

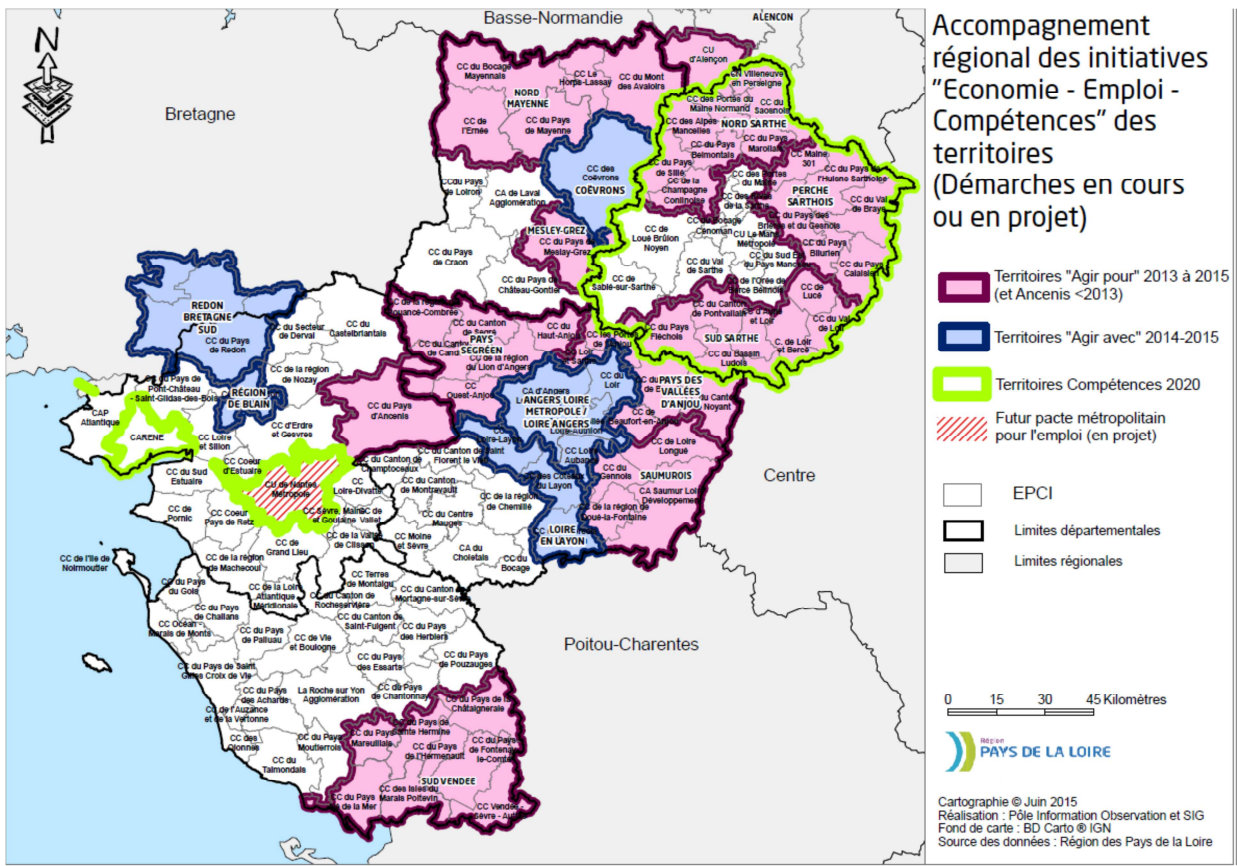
Il a été élaboré comme un produit de place, mis en œuvre par l'ensemble des établissements bancaires dans des conditions analogues.

IDEE Pays de la Loire - Idée est le fonds de co-investissement de la Région des Pays de la Loire au service des entreprises de moins de 50 salariés, porteuses de projets régionaux.

IDEE a pour vocation de mobiliser les acteurs et les ressources des Pays de la Loire au service du développement du territoire. En s'associant avec les acteurs de la place financière, la Région entend soutenir les initiatives innovantes, sources de valorisation régionale et accompagner chaque entreprise de la région dans la réalisation de ses projets. Tout ceci dans un souci de développement durable et sur le long terme

Carte de l'accompagnement régional des initiatives « Economie-emploi-compétences » des territoires

L'action publique régionale s'adapte aux réalités locales, en fonction de l'expression des besoins par les collectivités, les entreprises et les salariés : il s'agit de faire ensemble avec les territoires et les consulaires, et de travailler en proximité. Certains territoires plus exposés ou fragiles, doivent mûrir leur réflexion stratégique et d'autres au contraire sont prêts et peuvent accélérer, comme c'est le cas d'Angers Loire Métropole. Les dispositifs « Agir avec » et « Agir pour » répondent à ces enjeux dans le champ économie / emploi / formation, tenant compte de problématiques, projets ou besoins particuliers (GTEC, PTEC, filières ou actions collectives à accompagner, projets PRI,...).





**Accord-cadre de coopération « Agir avec » Angers Loire Métropole
dans le champ du développement économique
et de l'emploi-formation**

Le présent accord de coopération est conclu entre :
La Région des Pays de la Loire, représentée par
Ci-après désignée par les mots « La Région des Pays de la Loire »

D'une part,

Et

Angers Loire Métropole
Ci-après désigné par les mots « le Territoire »

PREAMBULE

Les évolutions législatives et réglementaires récentes confortent le rôle de chef de file de la Région en matière de développement économique. La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe entend clarifier la répartition des compétences au niveau local dans ce domaine et renforcer le couple Région/intercommunalités.

D'ores et déjà, l'actuelle stratégie régionale de développement économique privilégie une double approche :

- Une approche intégrée pour accompagner le développement des filières en mutation et des entreprises, pouvant concerner les politiques de l'emploi et de la formation mises au service de l'économie régionale
- Une approche territorialisée favorisant le croisement des filières et des territoires de manière à appréhender les enjeux économiques à l'échelle des bassins de vie avec une attention accrue à la singularité de leurs besoins.

Les compétences et les initiatives locales de soutien au développement économique contribuent au dynamisme régional. Assembleuse et fédératrice, la Région confirme sa volonté de construire une stratégie de développement économique avec les territoires au travers d'une gouvernance ouverte et partagée associant l'ensemble des acteurs publics et privés et d'une articulation concertée de l'action économique sur les territoires concernés.

La conduite de cette stratégie appelle une grande cohérence de l'action publique régionale soutenue et partagée par une volonté collective forte. La relation de confiance et de coopération entretenue entre la Région et les territoires, pose les conditions favorables à la construction d'un nouveau partenariat et à la formation d'une « équipe Pays de la Loire du développement économique ».

Certains territoires fragilisés, avec peu de moyens d'ingénierie, ont nécessité une action déterminée, pour remobiliser les acteurs autour d'un projet collectif de territoire. Cette action s'est traduite par le dispositif d'accompagnement « Agir Pour ».

Pour les autres territoires, déjà dotés d'une stratégie en matière de développement économique et de moyens d'ingénierie dédiés, la Région entend proposer un nouveau cadre contractuel pour leur permettre d'accélérer la mise en œuvre de leur projet : le dispositif « Agir avec ».

De son côté Angers Loire Métropole a restructuré en 2015 son pôle économique avec la création d'une nouvelle Agence de développement économique « Aldev », afin de gagner en efficacité et en lisibilité au profit des entreprises et des projets du territoire.

Les missions d'Aldev sont de :

- Créer les conditions favorables à la création et au développement des entreprises en contribuant notamment à la promotion et à la commercialisation des zones d'activités économiques situées dans le périmètre d'Angers Loire Métropole et du pôle métropolitain Loire Angers,
- Développer et d'ancrer territorialement le pôle universitaire angevin,
- Accompagner les filières stratégiques du territoire, ainsi que les domaines d'excellence en devenir,
- Favoriser les implantations exogènes d'entreprises,

- Accompagner les compétences professionnelles nécessaires aux emplois du territoire et de participer à la réinsertion des personnes pour l'économie,
- Assurer une fonction de veille économique,
- Assurer la gestion, la maintenance et la commercialisation du parc immobilier public d'entreprises.

C'est la raison de la volonté d'Angers Loire Métropole de conclure un accord cadre de coopération avec la Région, dans le champ du développement économique et de l'emploi-formation.

Afin d'asseoir la mise en œuvre de ses orientations politiques, Angers Loire Métropole souhaite nouer et renforcer ses partenariats avec les acteurs clés du territoire. Elle entend ainsi déployer une stratégie d'alliance, afin de présenter les intentions partagées avec les partenaires et d'organiser la poursuite d'objectifs communs.

1. Enjeux

Le dispositif « Agir avec » répond à la volonté d'expérimenter une action publique régionale cohérente et équitable pour tous les territoires en matière de développement économique, comportant une déclinaison locale des politiques sectorielles, adaptée à l'expression de besoins des territoires, des filières, des entreprises et de leurs salariés.

« Agir avec » est un accord de coopération entre la Région et un EPCI ou un Pays, volontaire pour nouer une relation partenariale plus intense du fait de sa réelle maturité stratégique. « Agir avec » est conçu comme un accord-cadre de coopération dans le champ du développement économique, de l'emploi et de la formation professionnelle. Ce dispositif permet :

- d'accompagner des filières économiques et des projets structurants identifiés par le territoire,
- d'articuler et déployer les boîtes à outils d'intervention de la Région et de ses partenaires,
- de mobiliser l'ensemble des actions du développement économique au travers d'une gouvernance et d'une équipe locale de développement économique.

2. Contenu

Le territoire souhaitant s'engager dans un accord de coopération « Agir avec » dispose d'une stratégie pluriannuelle de développement économique dont les axes sont les suivants : renforcer l'attractivité et affirmer l'identité économique du territoire ; miser sur de nouveaux leviers de croissance ; favoriser le développement des entreprises créatrices d'emploi ; accompagner le potentiel humain du territoire.

Le dispositif « Agir avec » intervient pour répondre à un besoin de soutien spécifique identifié dans les quatre domaines suivants : soutien de filières et projets structurants partagés entre la Région et Angers Loire Métropole, renforcement de la gouvernance partagée locale sous animation de l'agglomération angevine, mobilisation concertée et complémentaire des boîtes à outils d'intervention de la Région et de l'agglomération, soutien à quelques actions ciblées et considérées comme structurantes par le territoire dans le champ de l'emploi-formation.

Une annexe précisera les problématiques identifiées, les données clés, le descriptif des actions prévues et les engagements réciproques de l'ensemble des partenaires (Région, territoire, chambres consulaires, Comité d'expansion, Technopole...)

3. Engagements respectifs

○ Pour le Territoire, c'est l'engagement :

- de déploiement des dispositifs régionaux de développement économique, du portail « PME en Pays de la Loire » auprès des entreprises du territoire et de son utilisation en tant que développeur économique,
- d'organiser une gouvernance associant la Région et les partenaires locaux concernés par les actions ciblées (consulaires, technopole, Conseil général, agence de développement économique,...) tenant compte des contrats d'alliance signés par Aldev (La Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire, la Chambre d'Agriculture de Maine et Loire, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le Comité d'Expansion Economique de Maine et Loire, Orange, ERDF, CGPME, , ANDRH, GDF Suez Medef, pôle emploi...) pour assurer une coordination politique et technique de cette feuille de route en associant les acteurs du territoire (mise en place de livrables, points d'étape et bilans),
- d'organiser localement l'équipe de développement économique pour le territoire,
- d'une participation active des développeurs du territoire au réseau régional des développeurs économiques (RDE) : animation départementale et participation à la journée de la Conférence régionale de l'économie et de l'emploi durables (CREED)
- d'une animation du tissu économique autour des priorités stratégiques de la Région et du territoire (transition énergétique, numérisation de l'économie, responsabilité sociale des entreprises, création d'entreprises, innovation, financement, exportation, compétitivité et performance interne, compétences...)

○ Pour la Région, c'est l'engagement :

- de mobiliser la boîte à outils d'intervention régionale en matière de développement économique via le « Portail PME en PDLL » et de donner à Aldev la possibilité d'instruire les dispositifs régionaux,
- de participer à la gouvernance du projet territorial,
- d'accompagner avec une attention particulière les filières et projets structurants issus du territoire,
- de nourrir l'animation économique territoriale,
- de finaliser la mise en place des 4 RFI fléchés à Angers et d'accompagner leur développement.
- de faire le lien entre le territoire et les directions politiques publiques de la Région et l'Agence régionale pour la mise en œuvre du projet,

4. Cadre méthodologique

La gouvernance du dispositif est animée par le territoire et pourra associer largement les partenaires que sont l'État, le Conseil général, le Comité d'Expansion ou l'agence de développement économique, les consulaires, la Région, l'Agence régionale et plus largement les développeurs économiques des EPCI compétents, les entreprises et acteurs économiques majeurs, les partenaires sociaux, - de la formation, Pôle emploi, les OPCA, les experts comptables, les acteurs de l'innovation, les acteurs de l'ESS, le monde associatif...ainsi que les institutions et organismes signataires d'un contrat d'alliance avec Aldev.

Le présent accord de coopération s'inscrit en complémentarité des contractualisations passées avec la Région (Nouveau Contrat Régional, ITI/LEADER, CPER...)

5. Durée

Le présent accord de coopération est valable sur une durée de 3 ans.

Pour le territoire

.....

Le

Pour le Président du Conseil régional

.....

Le

Annexe à l'accord-cadre de coopération « Agir avec Angers Loire Métropole »

Axe 1 : le soutien régional aux filières et projets structurants partagés entre la Région et Angers Loire Métropole

Angers Loire Métropole a identifié 5 filières stratégiques : le végétal et l'économie verte, l'électronique professionnalisante et les objets connectés, la santé et notamment le développement du champ de la silver économie, le tourisme, l'économie créative et culturelle.

Dans chacune de ces filières des projets structurants sont en cours ou envisagés.

Axe 2 : le renforcement de la gouvernance économique partagée locale sous animation d'Angers Loire Métropole :

Une gouvernance économique territoriale doit permettre de mettre en synergie l'ensemble des acteurs de développement économique sur le territoire, avec une répartition claire des rôles et interventions de chacun, pour la mise en œuvre d'une feuille de route partagée.

A cet effet, ALM mettra en place en septembre 2015 un Comité stratégique et un Comité opérationnel de développement économique.

Le comité opérationnel de développement économique rassemblera l'ALDEV, le Comité d'expansion, les chambres consulaires (réunies au sein de l'association 909), Angers Technopole, l'Agence Régionale, la Région... Il se réunira tous les 2 mois et assurera le suivi de la feuille de route partagée et la mobilisation idoine des développeurs économiques afin de garantir sa bonne mise en œuvre.

Le comité stratégique de développement économique rassemblera 1 à 2 fois par an les élus et présidents des structures constituant le comité opérationnel pour faire le bilan de l'action concertée et fixer les priorités et objectifs de l'année suivante.

Axe 3 : la mobilisation concertée et complémentaire des boîtes à outils d'intervention de la Région et d'Angers Loire Métropole

ALM met en œuvre un ensemble de dispositifs d'intervention directe auprès des entreprises dans les domaines qui suivent :

Aide à l'implantation ou au développement d'entreprise : aide financière dans le cadre de cession de foncier sur les parcs d'activités communautaires gérés par Angers Loire Métropole ou d'implantation d'activité au sein de patrimoine immobilier public propriété d'Angers Loire Métropole.

Attractivité d'entreprise : accueil d'entreprises sur le stand de l'agglomération d'Angers dans le cadre de salons professionnels dans le but qu'elles valorisent leur savoir-faire et dans le même temps mette en avant les opportunités offertes par la région angevine.

Appui à la création ou la reprise d'entreprises : gestion du dispositif de prêt d'honneur PAI qui accompagne les créateurs ou repreneurs dans le financement de leurs projets.

Soutien à l'innovation : Angers Technopole

La Région met en œuvre un ensemble d'outils d'intervention directe auprès des entreprises dans les domaines....

Dans un contexte d'exigence accrue d'efficacité du service public et de raréfaction des ressources publiques, ALM et La Région conviennent que ces dispositifs doivent être mobilisés en complémentarité, sans redondance et qu'une analyse de l'existant doit être réalisée conjointement et en confiance afin de déterminer si de nouveaux outils sont nécessaires et sous quel portage.

La Région s'engage à informer et former les développeurs économiques à ses différents dispositifs, afin que ces derniers puissent être prescripteurs de la boîte à outils régionale au bénéfice des entreprises du territoire.

Axe 4 : le soutien à quelques actions ciblées considérées comme prioritaires par le territoire dans le champ de l'emploi-formation

Dans le cadre de la réorganisation de son outil économique et afin d'assurer une stratégie économique territoriale plus efficace, Angers Loire Métropole a fait le choix d'intégrer les politiques d'emploi et d'insertion professionnelle au sein de la nouvelle Agence de développement économique l'ALDEV.
L'un des objectifs ainsi poursuivis est de mieux accompagner les entreprises du territoire dans leur développement, en les aidant à anticiper les mutations économiques.

Ce choix de l'agglomération est en totale cohérence avec l'approche intégrée économie-emploi-formation soutenue et déployée par la Région.

Aussi, il est proposé d'agir conjointement en vue de la réussite des actions suivantes :

- La Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences : Afin d'anticiper l'impact en terme d'emploi et de compétences des mutations économiques en cours, une démarche GTEC multifactorielle sera mise en œuvre par ALDEV visant : repérer les secteurs d'activités en croissance ou en difficulté, d'identifier les enjeux en matière d'emplois et de compétences propres à ces secteurs, d'adapter et valoriser les compétences des actifs, faciliter les transferts de compétences et les mobilités professionnelles, mettre en adéquation l'offre de formation territoriale avec les perspectives de développement économique. D'autres actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sectorisées sont également développées, notamment dans le secteur de la rénovation thermique du bâtiment et de l'aide au maintien à domicile.
Il est convenu d'un partenariat étroit entre Angers Loire Métropole (via ALDEV) et la Région et qui mobiliseront leurs équipes respectives pour contribuer aux démarches de GTEC.
- Forum emploi : Angers Loire Métropole cherche à conforter le Forum pour l'Emploi. Il est proposé d'étudier conjointement les possibilités de mutualisation de ces manifestations avec d'autres territoires et notamment l'articulation avec le territoire du Bassin d'Angers labellisé SPRO.
- Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) : Angers Loire Métropole souhaite s'engager avec des entreprises du territoire dans des actions dites de Responsabilité sociale des entreprises, sur son volet emploi et développement territorial, notamment sur les questions d'insertion professionnelle, de découverte des métiers, de promotion de l'apprentissage.
La Région propose de transmettre son référentiel régional partagé en matière de RSE et d'informer Angers Loire Métropole (via ALDEV) des entreprises de son territoire engagées dans un contrat de progrès.
Angers Loire Métropole proposera à la Région des entreprises innovantes en RSE aux Journées régionales Territoire d'Innovation.
- Formation : Angers Loire Métropole lance le réseau « Rebondir », visant à fédérer l'ensemble des actions visant l'insertion professionnelle des jeunes dans le respect des compétences des différents financeurs. La Région sera associée à cette démarche et mobilisera ses actions de formation à destination des jeunes demandeurs d'emploi, et notamment les actions préparatoires et de découverte des métiers, de qualification et d'acquisition des compétences clés qui relèvent de sa responsabilité.